



Comment récupérer mon héritage ?

Par **rudyl64**, le **05/07/2011** à **19:55**

Bonjour, comment pourrai je prouver que des objets ayant appartenus à ma mère (décédée) m'appartiennent réellement sans aucunes preuves matérielles (ni photos, ni preuves d'achats). Les objets en question sont chez son ancien compagnon qui a tout gardé chez lui et avec qui les rapports ont été conflictuels et maintenant inexistant (des témoignages suffirait il et auraient ils une valeur juridique ?). Je ne sais pas comment faire pour récupérer ses objets auxquels je suis profondément attachés et qui me sont nécessaires pour faire mon deuil.

Par **mimil493**, le **05/07/2011** à **21:28**

Possession vaut titre sauf preuve du contraire. Donc si les objets sont chez lui, que vous n'avez aucune preuve de propriété, ils sont à lui. Ne reste que l'arrangement amiable

Par **rudyl64**, le **06/07/2011** à **11:15**

merci pour votre réponse n'existerait il une chance si il y avait des photos ?

Par **mimil493**, le **06/07/2011** à **14:05**

Photos de quoi, où, pris par qui et quand ?

Par **rudY64**, le **06/07/2011** à **17:43**

des photos avec par exemple des bijoux lui ayant appartenus .(pas très réaliste n est ce pas!).
Je vois que mes chances de récupérer quoi que se soit sont minces, je ne vois pas comment je pourrai m arranger à l amiable avec cette personne. Je vous remercie pour votre réponse

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **18:54**

Mais en quoi les photos prouvent que ce sont ses bijoux ?
Les bijoux ne sont pas des effets personnels ou des souvenirs. Avez-vous fait la succession de votre mère ?

Par **rudY64**, le **06/07/2011** à **23:56**

qu entendez vous par la ?

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **01:37**

Votre mère avait des biens, à sa mort une succession a été ouverte d'office, qu'avez-vous fait ?

Par **rudY64**, le **07/07/2011** à **18:16**

je n ai rien fait de particulier, j ai juste un compte de succession concernant avec les recettes et les dépenses et un solde créditeur de 40 euros.
J ai signé une procuration permettant a mon notaire de ma représenter à la signature des actes de succession (n habitant pas la meme région et ne pouvant me déplacer à ma convenance). Je ne me suis meme pas présenter à la recette des impots pour y faire la déclaration des biens dépendant de la succession vu que je n ai aucunes attestations prouvant que ses objets m appartiennent réellement.
Par contre il existe chez le notaire un testament olographié de ma mère stipulant que j ai vocation à recueillir la totalité de la succession; mais celui ci n indique pas la nature des objets. (veuillez m excuser de mon manque d expérience dans ce domaine, on ne s interesse que très rarement à se genre de choses avant qu elles ne vous tombe sur le coin du nez) .
En vous remerciant de l intérêt que vous portez à cette histoire.

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **01:36**

Donc vous n'avez fait faire aucun inventaire, vous n'avez pas inclus dans la succession les

bijoux (donc en gros, ils n'existent pas c'est ça ?)
Voyez avec votre notaire

Par **rudu64**, le **09/07/2011** à **11:21**

merci